Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260527-D040_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mai 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT-SEPT MAI, A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 20 MAI 2026

PRESENTS :
M. ALLANO Gaëtan, Mme COSSON Béatrice, M. GUILLAUME Patrick, Mme FORTHOMME Sophie, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. BROCHARD Michel, M. CARNET Eric, M. CHANTRENNE Olivier, M. VILLALON Nicolas, Mme BRETON Elodie, Mme PINOT Charline, Mme MARRE Claire, M. GITTA Valentin, Mme PASDELOU Martine, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, Mme PLUNET Valérie.

ABSENTS :
M. FLEURY Christian ayant donné procuration à Mme MARRE Claire,
Mme ALLOUARD Melinda ayant donné procuration à M. LEMARCHAND Franck,
Mme ROY Lauriane ayant donné procuration M. BROCHARD Michel,
M. HEUZE Jocelyn ayant donné procuration à M. ALLANO Gaëtan,
M. ROBERT Marcel.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CARNET Eric.

DELIBERATION N° 040-2026
5.2

CONSEIL MUNICIPAL
ADMINISTRATION GENERALE – REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le Conseil Municipal ;
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2121-8 et L. 2123-12 ;
Vu le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

ADOPTE le règlement intérieur du Conseil Municipal et les modalités de formations des élus.

MAIRIE de TADEN 22100 (Côtes-d'armor)

Certifié conforme au registre des délibérations,
A Taden, le 29 mai 2026,

Le Maire,

Gaëtan ALLANO